



GP3R
ORGANISATION OFFICIELLE DU GRAND PRIX DE TROIS-RIVIÈRES

41^e ÉDITION

13, 14, 15 AOÛT 2010

RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Robert (Bob) Gauthier, Directeur de courses
Clerk of the course, FIA International

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. CIRCUIT	1
2. ACCRÉDITATION	1
2.1 Lieu	1
2.2 Dates et heures	1
3. ENCLOS (paddocks)	2
3.1 Accès aux enclos	2
3.2 Stationnements	3
3.3 Véhicules motorisés	3
3.4 Pneus usagés, contenants d'huile et d'essence	4
3.5 Animaux	4
4. ZONES DES PUITES ET DE LA FAUSSE-GRILLE	4
4.1 Accès aux puits et à la piste du PADDOCK # 2	5
5. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	5
5.1 Radiocommunications	5
5.2 Sièges dans les gradins	5
5.3 Carburant	6
5.4 Hospitalité	6
5.5 Activités commerciales	6
6. RÉFÉRENCES	6
7. INSCRIPTIONS	7
8. INSPECTION TECHNIQUE	7
9. BALANCES	7
10. QUALIFICATIONS ET POSITIONS SUR LA GRILLE	7
11. FAUSSE-GRILLE	8
12. DÉPARTS	8
13. RÈGLEMENTS DES PUITES ET DU CIRCUIT	8
14. BOURSES ET/OU TROPHÉES	8
15. DIVERS	8
16. CHRONOMÉTRAGE / AVIS IMPORTANT	9

RÈGLEMENTS PARTICULIERS

1. CIRCUIT

Le circuit urbain de Trois-Rivières est d'une longueur de 2,433 km (1,5207 milles) et toutes les courses se déroulent dans le sens antihoraire.

Adresse des bureaux : Grand Prix de Trois-Rivières
1760, avenue Gilles-Villeneuve
C.P. 1606
Trois-Rivières, Qc G9A 5L9
Téléphone : 819-370-4787 – 1-866-866-4787
Télécopieur : 819-370-1434
Courriel : info@gp3r.com - site Web : gp3r.com

2. ACCRÉDITATION

2.1 Lieu LUDOPLEX
1900 de L'Hippodrome
Trois-Rivières, Qc G8Z 0A3
Accréditation Tél. : 819 374-2948

2.2 Dates et heures

Horaire Accréditation 2010

Salon de Jeux 2^e étage

Date limite des demandes d'accréditation bénévole vendredi 30 juillet 2010

Remise d'accréditation

Mercredi 4 août	16 h00 à 20 h00	(Administration et directeurs)
Jeudi 5 août	16 h00 à 20 h00	(bénévoles)
Vendredi 6 août	16 h00 à 20 h00	(bénévoles)
Samedi 7 août	10 h00 a 13 h00	(bénévoles)

Lundi 9 août **fermée**

Mardi 10 août	16 h00 à 20 h00	(bénévoles et concessions)
Mercredi 11 août	08 h00 à 20 h00	
Jeudi 12 août	08 h00 à 20 h00	
Vendredi 13 août	06 h00 à 15 h00	
Samedi 14 août	06 h00 à 12 h00	
Dimanche 15 août	06 h00 à 12 h00	

Une liste des personnes possédant une carte d'identité rigide ave photo émise par ASN Canada FIA, Grand American Road Racing, Star Mazda (IMSA), NASCAR, CCTCC et Formula Tour 1600 (FSAQ) devra être envoyée au GP3R au moins un mois avant l'événement pour approbation. Toute autre personne devra s'accréditer ou obtenir une passe d'admission au circuit, à l'accréditation (Ludoplex).

Pour les équipiers de toutes les équipes, des passes supplémentaires d'enclos (paddock) valides pour les trois jours peuvent être achetées à l'accréditation au coût de 69 \$ CND l'unité (+ taxes).

En tout temps sur le site, il est requis de porter sa passe d'accréditation, d'accès ou sa carte rigide de la série ou de l'organisation qui identifie chacune des séries inscrites au programme de l'événement, selon le cas.

Des billets d'admission pour les groupes sont disponibles. Il suffit de téléphoner à la billetterie du Grand Prix au 819-380-9797 ou au numéro sans frais : 1-866-416-9797.
Voir sur gp3r.com pour informations.

3. ENCLOS (Paddocks)

3.1 Accès aux enclos

Les enclos ne sont accessibles qu'aux heures indiquées à l'horaire et aucune équipe ne peut y accéder en dehors de ses heures respectives.

Mercredi 11 août	08 h 00 – 20 h 00	Star Mazda
Jeudi 12 août	08 h 00 – 21 h 00 14 h 00 – 21 h 00	CCTCC, F-1600 Série NASCAR Canadian Tire
Vendredi 13 août	06 h 30 – 08 h 00	Série NASCAR (seulement)
PADDOCK # 2	(site LUDOPLEX)	
Jeudi 12 août	08 h 00 – 21 h 00	Grand-Am (GS & ST)

NOTE : AUCUN TRANSPORTEUR N'EST AUTORISÉ À QUITTER SON EMPLACEMENT ASSIGNÉ DANS LES ENCLOS AVANT LA FIN DES ACTIVITÉS AU PROGRAMME DE LA FIN DE SEMAINE. LES AGENTS DE SÉCURITÉ LEUR INDIQUERONT LA DIRECTION VERS LES SORTIES PRÉVUES POUR EUX.

Toute équipe doit s'en tenir à son emplacement qui lui est attribué. Les voies d'accès doivent être exemptes de tout objet, auvent ou quoi que ce soit qui pourrait entraver la libre circulation du trafic. **Dans les enclos, tout véhicule doit circuler à basse vitesse et de façon sécuritaire. Il est à noter que les mini-motos de type « pocket bike » sont totalement défendus dans les enclos et sur le site. Les équipes ou tout contrevenant à ces règles seront mis à l'amende ou expulsés du site sans aucune autre forme d'avertissement.**

IMPORTANT : Les enclos des compétiteurs seront fermés de 22 h 00 à 06 h 00 le jeudi 13 août, le vendredi 14 août et le samedi 15 août. Pour être dans les enclos durant ces heures, il faut, au préalable, avoir obtenu une autorisation.

3.2 Stationnements

Étant donné l'espace restreint dans les enclos, aucune voiture ne peut y stationner.

Le nombre de voitures servant au transport des passagers des équipes **Star Mazda, Série NASCAR Canadian Tire, CCTCC et F-1600** est limité à un véhicule par concurrent à l'intérieur du circuit et sera stationné dans un endroit désigné à l'intérieur du Circuit, (selon la disponibilité de ces emplacements sur le site).

Deux autres voitures servant au transport des passagers des équipes **ci-haut mentionnées** auront accès aux stationnements P2 et P12. L'accès à ces espaces de stationnement se fait par le boulevard Des Forges (direction nord) jusqu'à la rue De La Terrière, puis virage à droite. L'entrée est à environ 500 pieds à droite et est identifiée stationnements P2 et P12. Ces stationnements sont situés près du coin #8 derrière la Station de police.

Le personnel a alors accès aux enclos en employant le pont pour piétons situé près de l'estrade Ryan (coin #8).

Le nombre de voitures servant au transport des passagers des équipes, **Grand Am**, est limité à un véhicule par concurrent à l'intérieur du site LUDOPLEX et sera stationné dans les sections du Paddock #2 désignées à cet effet. Une autre voiture servant au transport des passagers par concurrent peut stationner au P11 (hippodrome) ou au P12 selon la disponibilité.

D'autres espaces de stationnement sont disponibles à l'extérieur du circuit.

3.3 Véhicules motorisés

Les véhicules motorisés ne sont pas permis à l'intérieur du circuit ou dans les enclos, à moins que des arrangements aient été pris avant l'événement avec la Direction.

Une zone dévolue aux véhicules motorisés est aménagée à l'extérieur du circuit (à l'est du coin #8). Les équipes doivent faire à l'**avance** une demande d'espace dans cette zone réservée en s'adressant au bureau du Grand Prix (819-370-4787 ou 1-866-866-4787). Véhicule motorisé ou tente roulotte : 100 \$ CDN, (+ taxes) pour les 3 jours; tente : 65 \$ CDN, (+ taxes) pour les 3 jours. Les campeurs ont accès aux douches et aux toilettes.

Note : Des espaces spéciales sont disponibles à l'intérieur du Stade de Baseball pour les véhicules motorisés **seulement**. (Renseignements au bureau du GP3R).
Les passes pour voitures et véhicules motorisés peuvent être achetées à l'accréditation ou au bureau du GP3R.

3.4 Pneus usagés, contenants d'huile et d'essence

Il est interdit de répandre ces liquides sur l'asphalte, l'herbe, le circuit et les enclos. Pilotes et équipiers seront tenus d'acquitter les coûts inhérents à tout dommage causé à la chaussée ou en cas de refus d'obtempérer, aux amendes environnementales qui en découleraient.

Dans chaque zone des enclos, le promoteur installera des bidons destinés à la **récupération** des huiles, liquides et carburants usés. Les compétiteurs sont tenus d'utiliser ces contenants.

Où que ce soit, il est interdit de creuser des trous. Tout dommage causé à une surface sera financièrement imputable aux équipes fautives.

Lorsqu'une remorque est détachée de son transporteur, le(s) pied(s) de la remorque doit (doivent) être appuyé(s) sur une base d'au moins $\frac{3}{4}$ pouce x 2 pi. x 2 pi.

Prendre note que tous les pneus usés, contenants de carburants, bidons, etc. ainsi que tout surplus d'huile et de carburant ne peuvent être laissés sur les lieux à la fin de l'événement.

3.5 Animaux

Tout animal de compagnie doit être tenu en laisse en tout temps sur le site.

4. ZONES DES PUIITS ET DE LA FAUSSE-GRILLE

Les bidons d'essence doivent être rapatriés dans un endroit sécuritaire à l'extérieur de la ligne des puits après avoir servi à remplir les dispositifs de ravitaillement. Le remplissage de ces dispositifs et le ravitaillement en carburant doivent se faire en concordance avec les règles de sécurité de chaque série et celles de la Direction du GP3R.

Il est interdit de fumer dans la ligne des puits et sur la fausse-grille. Ces règles doivent être scrupuleusement observées en vertu de règlements locaux du service des incendies de la Ville de Trois-Rivières. Ces règlements s'appliquent également à tout secteur où du carburant est transvasé ou entreposé.

Toute personne n'ayant pas **18 ans** ne sera admise dans les zones de la ligne des puits ou de la fausse-grille sauf un concurrent légitime de moins de 18 ans.

Les compétiteurs et leurs équipiers ne sont admis dans la ligne des puits et sur la fausse-grille que durant leurs propres séances d'essais libres, de qualifications ou de courses. Ils doivent porter sur eux leur laissez-passer et se conformer au code vestimentaire (pantalons longs, chemises à manches longues, souliers fermés ou habits ignifuges requis dans les règlements des séries).

Toute équipe doit disposer d'un extincteur de type ABC, d'une capacité minimale de dix (10) livres, en bon état de fonctionnement et situé en tout temps à portée de main dans l'enclos.

Seulement un membre par équipe est autorisé en bordure de piste dans la ligne des puits pour la signalisation aux compétiteurs.

IMPORTANT : AUCUNE VOITURE N'EST AUTORISÉE À SE RENDRE DE LA LIGNE DES PUIITS AUX ENCLOS EN EMPRUNTANT LA FAUSSE-GRILLE EN SENS INVERSE.

4.1 ACCÈS AUX PUIITS ET À LA PISTE.

Tous les compétiteurs et équipes qui ont leurs emplacements désignés dans le PADDOCK # 2 (LUDOPLEX) auront accès aux puits et à la piste par l'accès situé au coin # 10 DR et devront se conformés aux directives des préposés à la Sécurité du GP3R, aux responsables de la fausse-grille et des signaleurs pour ce faire. D'autres informations seront données à la **réunion obligatoire des pilotes** de chacune des séries concernées (vendredi).

5. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

5.1 Radiocommunications

Tous les officiels, compétiteurs, équipes, fournisseurs et commanditaires impliqués directement ou indirectement avec Grand Prix de Trois-Rivières et qui utilisent une ou plusieurs fréquences radio doivent détenir un permis officiel émis par Industrie Canada (Gouvernement fédéral). Pour obtenir ce permis, contacter :

Monsieur Marc Déry
Industrie Canada / Industry Canada
1141 route de l'Église
Sainte-Foy (Québec) G1V 3W5
Tél. :418-648-4848
Télec. : 514-283-7035
E-mail : Marc.Dery@ic.gc.ca

Toute personne et organisme qui ne se conformeraient pas à cette directive pourraient écoper d'une amende ou se faire saisir ses équipements radio par Industrie Canada.

5.2 Sièges dans les gradins

Les pilotes et leurs équipiers n'ont pas accès aux gradins à moins qu'ils ne disposent de **billets d'estrades réservées (appropriés) valides** les autorisant à s'asseoir dans les dits gradins. Prendre note qu'un détenteur d'un tel billet doit être conformément estampillé tous les jours à l'admission du gradin.

Toute personne qui ne se conformerait pas à cette procédure d'estampillage se fera confisquer son billet.

5.3 Carburant

De l'essence commerciale ordinaire est disponible sur le site. Le camion-pompe est situé à l'arrière du stade de baseball. Toutes les équipes et séries désirant un carburant spécial pour la course doivent, au préalable, prendre arrangement avec les fournisseurs de leurs séries (VP Racing fuel, Sunoco et ELF).

5.4 Hospitalité

Aucune équipe ne peut tenir d'activités d'hospitalité dans les enclos ou dans l'espace qui leur est attribué. **Les équipes intéressées à tenir de semblables activités doivent contacter à l'avance : André Pellerin**, au bureau d'administration du GP3R 819 370-4787 ou 1 866 866-4787, cellulaire : 819 692-5536 ou par courriel Apellerin@gp3r.com. Aucun traiteur de l'extérieur ne sera admis. Les possibilités d'activités d'hospitalité encore disponibles sont en nombre limité (voir plan de vente GP3R).

5.5 Activités commerciales

Les activités commerciales de toutes sortes (publicité, vente, promotion, échantillonnage, exposition, sollicitation, etc.) ne sont pas permises ou tolérées à moins d'arrangements préalables conclus avec : **André Pellerin**, 819 370-4787, 1-866-866-4787, cellulaire ou par courriel : Apellerin@gp3r.com. Quiconque n'observe pas cette règle se verra expulser sans aucune autre forme d'avertissement.

6. RÉFÉRENCES

Les épreuves sont organisées en conformité avec :

- a) le *Code sportif international FIA*, *Les Règlements nationaux* de ASN Canada FIA, de (Canadian Touring Car Championship 2010), les règlements de Grand American Road Racing, Star Mazda (IMSA), NASCAR Série Canadian Tire et de Formula Tour 1600 (FSAQ).
- b) ces épreuves peuvent aussi être amendées par les instructions officielles du Directeur de course (Règlements particuliers de l'événement).

En cas de doute ou d'ambiguïté sur la formulation ou l'intention de ces règlements particuliers, la décision du Directeur de course sera finale sauf si les procédures d'appel et de réclamation sont déjà établies par les autorités sportives ci-haut mentionnées.

7. INSCRIPTIONS

- a) Les frais d'inscription pour les courses du CCTCC et F-1600 (2010) sont payables à la direction de chacune de ces séries (voir règlements de la série concernée).
- b) La non-conformité de la voiture à l'inspection technique n'oblige pas l'organisateur à rembourser les frais d'inscription.
- c) Par le fait de soumettre une inscription à une de ces épreuves, le compétiteur s'engage à respecter les règlements et codes applicables.
- d) L'Organisateur (GP3R) peut refuser une inscription sans avoir à signifier les raisons.

8. INSPECTION TECHNIQUE

Toutes les voitures inscrites dans les différentes catégories doivent passer à l'inspection technique de leur série respective et des inspecteurs techniques officiels du Grand Prix de Trois-Rivières apporteront leur aide aux responsables de ces séries, **si requis**. L'endroit sera annoncé aux compétiteurs lors de leur accréditation.

9. BALANCES

Chaque série sera responsable de fournir les balances selon leurs règlements.

10. QUALIFICATIONS ET POSITIONS SUR LA GRILLE

- a) Des temps chronométrés déterminent les positions sur la grille.
- b) 40 voitures (maximum) sont autorisées à prendre le départ à une course finale.
- c) Les 41^e, 42^e et 43^e qualifiées sont en réserve sur la fausse-grille et peuvent participer à la course, avec l'autorisation du Directeur de courses, à partir de cet emplacement si une, deux ou trois voitures ne peuvent compléter le tour de chauffe.
- d) Le Directeur de courses ou le Commissaire de l'épreuve a le droit de refuser le départ à un concurrent dont l'extrême lenteur en piste pourrait constituer un danger pour lui-même et les autres.

11. FAUSSE-GRILLE

- a) Tous les véhicules doivent être placés à leur position de départ sur la fausse-grille au moins dix (**10**) minutes avant que les véhicules soient admis sur la piste.
- b) Tout véhicule qui se présente à la fausse-grille passé le signal de deux (**2**) minutes doit prendre place à l'arrière du peloton sans possibilité de reprendre sa position (selon les temps de qualifications). Ces retardataires seront placés selon l'ordre dans lequel ils se présentent à la fausse-grille.

12. DÉPARTS

- a) Le départ est roulant pour toutes les courses, excepté pour la course de Star Mazda qui sera un départ arrêté.
- b) Il y a **un** tour de chauffe avec la voiture de tête.
- c) Si le préposé au départ juge le départ inacceptable, les tours subséquents comptent comme tours de course.
- d) Pour être considéré partant, un compétiteur qualifié doit franchir la ligne de départ au déploiement du drapeau vert.
- e) Les compétiteurs qui ne se conforment pas à ce règlement sont classés dans les résultats comme non partants avec la désignation NP.

13. RÈGLEMENTS DES PUIITS ET DU CIRCUIT

- a) Pas plus de cinq (5) personnes, incluant le pilote, sont admises dans la ligne des puits lors d'un arrêt aux puits. Voir le règlement des puits *Rules of the pits* des séries.
- b) Toute vitesse excessive dans la ligne des puits au-dessus de la vitesse permise (**64 km/h ou 40 mi/h**) sera pénalisée.

14. BOURSES ET/OU TROPHÉES

Il y a présentation des trophées immédiatement après chaque course. Les pilotes récipiendaires sont tenus d'être présents pour la présentation des prix, à défaut de quoi ils perdent le trophée s'y rattachant.

15. DIVERS

- a) Les résultats de chaque session seront affichés au transporteur officiel (*series trailer*) de chacune des séries selon le cas.

- b) **Tous les pilotes doivent obligatoirement assister aux réunions des pilotes** sous peine de pénalité. Le lieu et l'heure de ces réunions seront indiqués au tableau d'affichage officiel de chacune des séries.
- c) Les décisions annoncées aux réunions des pilotes lient automatiquement tous les compétiteurs et deviennent parties intégrantes de ce règlement particulier.
- d) Chaque pilote doit être familier avec les règlements et codes mentionnés dans les règlements particuliers de l'épreuve.

16. CHRONOMÉTRAGE

- Tous les compétiteurs doivent **obligatoirement** être munis d'un transpondeur à bord de leurs véhicules et sont responsables de leur bon fonctionnement en tout temps.
- Tous les compétiteurs n'ayant pas leur propre système de chronométrage doivent se munir d'un transpondeur compatible avec le système officiel en vigueur au Grand Prix de Trois-Rivières de la firme **DL2-Timing**. (AMB)
- Pour la location de transpondeurs, communiquer avec **DL2 Timing** www.dl2-timing.com. À luc.veillette@dl2-timing.com. Tél. 819 384-2239. **Les locations sont acceptées avec cartes de crédit seulement.** Les compétiteurs intéressés à acheter des transpondeurs doivent communiquer avec DL2 Timing ou le bureau d'administration du Grand Prix au moins un mois à l'avance et fournir un numéro de carte de crédit.

AVIS IMPORTANT

Il est à noter que toutes les séries inscrites au programme de la 41^e édition du GP3R **devront**, s'ils possèdent leur propre système de chronométrage, **se conformer** à l'utilisation des installations et de l'acheminement des résultats de chacune des sessions et courses au programme vers la tour de contrôle, la salle de presse, les écrans géants et la régie du producteur TV, à la **supervision** de **DL2 Timing** qui a la pleine responsabilité de GP3R à produire ces dits résultats du Centre de chronométrage. Tout contrevenant à cette règle est passible de sanctions et à payer une amende.



Zones non-fumeurs : il est à noter qu'il est défendu de fumer à plusieurs endroits sur le site, dans les bâtiments, les loges VIP, la zone des puits, de la fausse-grille ainsi que dans les enclos, là ou près de l'entreposage de carburant et de la manipulation des contenants de gazoline lors de remplissage des réservoirs et autres. Tous devront se conformer à cet avis et respecter les zones prévues pour les fumeurs.